

MAIRIE DE VEROSVRES

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2023

Présents : Françoise BASSET-MATHIEU, Lionel CABATON, Jean-Didier CHARVET, Danièle DUFOUR, Laurence GUILLOUX, Alain JOLY, Céline KUBIACZYK, Éric MARTIN, Gilles ROUGET, Denise TABOULOT, Séverine THOMAS.

Secrétaire de Séance : Séverine THOMAS.

L'an deux mille vingt-trois et le quinze septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence d'Éric MARTIN, Maire.

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 07 juillet 2023 à l'unanimité.

- DELIBERATIONS MODIFICATIVES

* - **Délibération n° 2023_15**

DM n° 2 – Ouverture de crédits

| Désignation | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|--|--------------------------------|----------------------------------|
| Cpte dépense 615221 / 011 : Entretien et réparations sur bâtiments publics | | + 4 030,00 € |
| Cpte recette 773 / 77 : Mandats annulés ou atteints par la déchéance quadriennale | | + 4 030,00 € |

* - **Délibération n° 2023_16**

DM n° 3 – Virements de crédits

| Désignation | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|--|--------------------------------|----------------------------------|
| Cpte dépense 023 / 023 : Virement à la section d'investissement | - 1 319,00 € | |
| Cpte dépense 681 / 042 : Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions – charges de fct | | + 1 319,00 € |
| Cpte recette 021 / 021 : Virement de la section de fonctionnement | - 1 319,00 € | |
| Cpte recette 280422 / 040 : Amortissements subventions pers. Droit privé – Bâtiment et installations | | + 1 319,00 € |

*** - Délibération n° 2023_17**
DM n° 4 – Ouverture de crédits

| Désignation | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|---|--------------------------------|----------------------------------|
| Cpte dépense 2151 / 041 : Réseaux de voirie | | + 7 800,00 € |
| Cpte recette 203 / 041 : Frais études, recherche et développement et frais d'insertion | | + 7 800,00 € |

- POINT SUR LA RENTRÉE SCOLAIRE

* La rentrée s'est passée dans de bonnes conditions.

Les effectifs restent stables, soit 51 élèves sur le RPI répartis comme suit :
32 élèves à Vérosvres : 19 en CP/CE1/CE2 et 13 en CM1/CM2 et 19 élèves à
Beaubery en PS/MS/GS.

* Les élus ont rencontré les enseignantes afin de connaître leurs besoins d'aménagement de l'environnement scolaire : bancs dans la cour, plantation d'arbres, voile d'ombrage près du préau, boîte à livres, cages de foot, panier de basket, tables de ping-pong. Une subvention pourrait être accordée par le Fonds d'Innovation Pédagogique dans le cadre de la démarche « Notre école, faisons-la ensemble ».

* Les effectifs à la garderie périscolaire sont satisfaisants.

* Restaurant scolaire

Mme Brigitte PERAMO effectue le remplacement de la cantinière Christine FILIPPINI, actuellement en arrêt maladie. Presque tous les enfants scolarisés mangent à la cantine.

Le règlement intérieur de la cantine est adopté à l'unanimité.

- ECHANGES SUR LES PROPOSITIONS D'AMÉNAGEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE

L'assemblée étudie une esquisse proposée par un architecte. Plusieurs remarques sont établies : les 2 nefs permettent un agrandissement de la salle sans toucher à la charpente : point positif, mais la question d'un toit plat est soulevée. Est-il nécessaire d'avoir 2 entrées ? Porte vers le coin bar ? Le local rangement est-il assez grand ?

Un estimatif des travaux devra être établi.

- POINT SUR LES TRAVAUX

* Les travaux de voirie sont presque terminés.

Le chemin de Sarre doit être repris car la route s'est beaucoup déformée.
Les travaux de la route des Ducs sont prévus prochainement.

* Suite à des câbles coupés, certains quartiers sont privés de fibre. Les dépannages sont longs à être entrepris.

- AFFAIRES DIVERSES

*** - Délibération n° 2023_18** **Subventions aux Associations**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'accorder les subventions suivantes :

| | |
|--|-------|
| ADMR : | 100 € |
| ASSAD du Charolais-Brionnais : | 100 € |
| Bien vieillir en Val de Joux : | 100 € |
| Association Entraide : | 50 € |
| Service de remplacement Monts du Charolais : | 100 € |
| Service de Remplacement de Gévelard : | 100 € |
| Union des Chasseurs de Vérosvres | 200 € |
| Amicale des Pompiers de Dompierre-les-Ormes | 100 € |

* Le logement n°5 au-dessus de l'école a été loué à partir du 1^{er} septembre.

* Le jugement du litige opposant la commune à Mr Brivet a été rendu. Les dettes du locataire doivent être réglées.

* Suite à plusieurs remarques sur le virage en haut du Bourg direction le hameau Les Goujats, une quille en plastique va être installée sur le trottoir afin de mieux signaler celui-ci.

* Des courriers ont été adressés afin de demander aux propriétaires de couper leurs arbres menaçants le long des voies publiques.

* Bâtiments de l'ancien Lycée : Un directeur salarié a été recruté.

* Pergola au commerce : la nécessité et le rendu sont appréciés par la population. Quelques fuites sont apparues lors des pluies et des impacts au plafond ont été découverts. Le fournisseur va régler ces problèmes.

* Le Maire soulève la question du paiement de la consommation d'eau par les camping-caristes.

- * Une enquête ouverte à tous va circuler sur l'intérêt de la construction d'un gymnase à Dompierre-les-Ormes. Un recensement des besoins des associations sportives des communes voisines va être effectué.
- * Suite à la demande de l'Etat, chaque commune devra proposer des terrains pour installer des Zones d'Energie Renouvelable.
- * Restructuration du personnel au sein de la communauté de communes St Cyr Mère Boitier suite au départ en retraite du DGS Christian GIRAUD.
- * Service Enfance Jeunesse : Les tarifs sont en hausse.
- * Le bulletin communautaire va être distribué prochainement à tous les habitants.
- * Le repas des aînés est prévu le 1^{er} octobre prochain.
- * La prochaine réunion est fixée au 17 novembre 2023.

La séance est levée à 22h45.

VU par Nous, Maire de la commune de VEROSVRES, pour être affiché le 22 septembre 2023 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 Août 1884.

Le Maire,
Eric MARTIN

Les Conseillers Municipaux,